

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 13 décembre 2004****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.
 Virginie BATTU, Antoine DETOURNE, Elise DUFOURNIER, Edouard BALDINI, Bogumil BARANOWSKI, Jean-Baptiste DABEZIES, Sonia MARCOUX.
 Jean-Marie ALLIAUME, Samia KHELIFI.
 Jean-Emmanuel COMBES, Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Jean-Jacques GABAS (procuration Michel PEBEREAU).
 Jean-Baptiste PREVOST (procuration Antoine DETOURNE).
 Pascale LECLERCQ.
 Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRIC.

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Mme Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
M. Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
M. Aurélien KREJBICH	responsable juridique,
M. Gaëlle COUTANT	directrice de la communication,
Mme Isabelle HOMONT	assistante de Laurent BIGORGNE.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Information sur les élections 2004-2005. | p. 2 |
| II. | Réflexion sur le recrutement en deuxième année de 1 ^{er} cycle. | p. 2 |
| III. | Information sur le nouveau système des droits de scolarité. | p. 7 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 octobre 2004 et du procès-verbal provisoire de la séance du 22 novembre 2004. | p. 12 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 12 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2004

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

I. Information sur les élections 2004-2005

Exposé

Laurent BIGORGNE présente le calendrier prévisionnel des opérations électorales 2005, qui ne concernent cette année que le collège étudiant, à la fois pour la Commission paritaire, le Conseil de Direction et le Conseil scientifique de l'IEP de Paris. Les listes électorales seront affichées le vendredi 17 décembre à 10 heures. Les élèves seront ensuite officiellement informés des modalités de cette campagne électorale, ainsi que des moyens qui seront mis à leur disposition. Ils auront jusqu'au mardi 11 janvier pour déposer leurs listes candidates. En accord avec les élèves et avec le Rectorat, représenté par Nelly Antoine qui a consacré du temps à cette question, la direction a essayé de ménager un temps plus long pour que les élèves, après la rentrée des vacances de Noël, puissent déposer des listes candidates. La Commission de contrôle des opérations électorales se réunira dès le 11 janvier pour trancher sur l'éligibilité des listes électorales. Le même jour, la direction tiendra une autre réunion avec les listes candidates sur l'attribution des moyens. Fait notable, les professions de foi de toutes les listes candidates reconnues seront adressées à l'ensemble des élèves. Cela représente des envois assez considérables, puisque l'Institut compte 6000 élèves, dont un nombre important en province et à l'étranger, mais cela est nécessaire pour que chacun, quel que soit son lieu de résidence, soit informé sur la campagne électorale qui aura lieu du 12 au 18 janvier. Le scrutin se tiendra les 19 et 20 janvier et le dépouillement aura lieu le 21 janvier. La Commission de contrôle proclamera les résultats le même jour en fin d'après-midi.

II. Réflexion sur le recrutement en deuxième année de 1^{er} cycle

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle que le Conseil de Direction avait demandé que l'on poursuive la réflexion sur les modalités d'entrée à Sciences Po pour les candidats se présentant après le baccalauréat. Richard Descoings avait informé le Conseil que le directeur de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm et lui-même avaient progressé vers l'idée d'une épreuve commune d'économie pour l'entrée dans les deux établissements. Cette épreuve aurait un sujet commun, des correcteurs désignés en commun, une grille de correction élaborée en commun et des paquets de copie composés indifféremment de copies rédigées par des candidats à l'ENS Ulm et à Sciences Po. Depuis la dernière réunion du Conseil de Direction, Richard Descoings a eu plusieurs entretiens. Le premier a eu lieu avec le directeur des études de l'ENS de Cachan, qui gère la banque d'épreuves qui est commune à Cachan, Normale Sup, l'Ecole de Lyon et l'ENSAE. Richard Descoings a rencontré à Cachan le même enthousiasme que celui qu'il avait rencontré auprès de la direction de l'ENS de la rue d'Ulm. Cet enthousiasme s'explique par des raisons que Richard Descoings avait déjà

mentionnées devant le Conseil de Direction, à savoir l'inquiétude des ENS de voir de bons élèves d'hypokhâgne renoncer à poursuivre leurs études en khâgne et à préparer le concours d'entrée à l'ENS lorsqu'ils étaient admis à Sciences Po. De ce point de vue, les classes préparatoires littéraires sont extrêmement différentes des autres classes préparatoires. Les hypotaupes et les taupes préparent à toutes sortes d'écoles d'ingénieurs, ce qui fait que la vaste majorité des élèves qui suivent des classes préparatoires scientifiques réussissent un des concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs. Rares sont ceux qui n'obtiennent rien au bout d'une ou deux années de taupe. Il en est de même pour les préparations aux concours des écoles de commerce. On parle toujours des trois ou quatre premières écoles, mais il y a des débouchés beaucoup plus nombreux. Ce n'est pas le cas pour les filières littéraires des ENS, qui recrutent un petit nombre d'élèves chaque année. Pour ces écoles, le fait que Sciences Po se rapproche d'elles en matière de sujets et donc de formation intellectuelle constitue un élément important. Autre élément important, le fait que Sciences Po passe à un recrutement à bac+2 inciterait les bons élèves d'hypokhâgne à poursuivre en khâgne, puisque les débouchés se trouveraient considérablement augmentés à la fin des khâgnes. Les professeurs d'hypokhâgne et de khâgne ont fait savoir qu'ils étaient également favorables à ce projet et souhaitaient revoir la nature et le nombre des options, en insistant beaucoup sur la géographie, discipline intéressante pour des élèves souhaitant entrer à Sciences Po.

Richard Descoings a également vu le recteur - chancelier des universités de Paris et le directeur de l'académie de Paris, qui contrairement à ce qui se passe dans les autres académies, a une compétence propre en ce qui concerne l'enseignement scolaire. Ils ont également indiqué que pour l'avenir des classes préparatoires littéraires, une telle décision, si elle était prise par le Conseil de Direction de Sciences Po, irait dans le bon sens. Elle permettrait de rendre à certaines hypokhâgnes le sens même de leur existence : d'abord une formation intellectuelle très enracinée et forte, mais qui doit être en principe continuée en khâgne. Cela permettrait aussi d'éviter d'amoindrir des hypokhâgnes qui avaient en quelque sorte renoncé à la mission qui est la leur, c'est-à-dire enseigner un programme et des disciplines conçus en fonction des débouchés notamment dans les ENS, pour n'être plus que des succédanés d'hypokhâgnes dont l'objectif était de faire rentrer quelques uns de leurs élèves à Sciences Po. Ce projet est également important pour les académies situées en dehors de l'Ile-de-France. En effet, le système des hypokhâgnes-khâgnes dans les villes moyennes et les petites villes est très fragile, puisqu'il y a moins d'élèves que dans les lycées des grandes agglomérations. Le fait pour ces lycées de petites villes de pouvoir annoncer que Sciences Po est un des débouchés possibles de la khâgne est un facteur de confortement de ces classes préparatoires, ces lycées ayant toujours l'inquiétude que l'on supprime des classes préparatoires pour cause de nombre trop faible d'élèves. Quand on supprime des classes préparatoires, des jeunes gens quittent la ville où ils suivaient ces classes pour aller dans des villes plus grandes, ce qui est toujours un problème pour des villes de taille moyenne ou petite.

Le samedi 27 novembre dernier, peu après la dernière réunion du Conseil de Direction de Sciences Po, la direction de l'ENS a réuni l'ensemble des professeurs d'hypokhâgne et de khâgne. L'annonce d'une réflexion sur ce thème a été bien prise. Si le Conseil avançait dans cette voie et prenait cette direction, ni le ministère de l'Education nationale, ni les associations de professeurs d'hypokhâgne et de khâgne, ni les lycées ne considéreraient que cela viendrait perturber le fonctionnement des classes préparatoires. Richard Descoings rappelle que Sciences Po y voit plusieurs avantages. Le premier est de caler le recrutement de Sciences Po au niveau du recrutement des ENS et de l'ENSAE, ce qui n'est pas négligeable. Il y a dix ou quinze ans, les ENS n'auraient peut-être pas accueilli Sciences Po de la même manière. En outre, cette réforme permettrait de recruter des étudiants qui auraient suivi un cycle de formation complet, au lieu de les prendre au milieu d'un cycle de formation. Enfin, notamment dans le domaine des sciences sociales et économiques, ces étudiants auraient un bagage plus important que celui que l'on connaît aujourd'hui. Une des spécificités de l'enseignement des sciences économiques et sociales est que l'on commence par faire converger les disciplines avant d'en avoir ancré les fondamentaux, ce qui est le contraire de ce qui se fait à Sciences Po : on commence par proposer la formation disciplinaire, par exemple en enseignant le droit institutionnel de l'Union européenne et des Etats membres, dont la France, avant de croiser la science politique et le droit en 2^{ème} année. Très concrètement, Olivier Duhamel fait en 1^{ère} année un enseignement large d'institutions politiques et de droit, Jean-Louis DEWOST enseignant le droit européen. Ce n'est qu'ensuite que Philippe Braud peut ajouter à ces enseignements en étudiant le pouvoir dans le cadre européen et en

apportant la vision de la science politique, qui est nécessaire. Mais il faut un certain nombre de fondamentaux. Au lycée, le choix a été fait de mêler les différentes sciences sociales pour en faire un enseignement de sciences économiques et sociales. Les meilleurs élèves s'en sortent comme toujours, mais pour ceux qui rencontrent plus de difficultés, il y a toujours le danger que ne soient maîtrisées ni les bases de la sociologie, ni les bases de l'économie et qu'au total, la formation reçue soit déconnectée à la fois de l'actualité scientifique des disciplines enseignées et de la réalité du monde actuel.

Richard Descoings indique qu'il a souhaité revenir devant le Conseil pour présenter ces nouveaux éléments et demander l'avis du Conseil. Si le Conseil considérait que Sciences Po doit poursuivre dans cette voie, le directeur soumettrait au début de l'année prochaine des décisions réglementaires au vote du Conseil.

b) Questions et observations

Bruno MAQUART demande combien d'élèves seraient concernés par cette réforme.

Richard DESCOINGS répond qu'il s'agirait sans doute du même nombre qu'aujourd'hui. Sciences Po recrute actuellement environ 300 élèves en 1^{ère} année et 150 élèves en 2^{ème} année. Sauf s'il y avait un tassement considérable des candidatures après le passage à un recrutement à bac+2, il n'y a pas de raison qu'il y ait une modification sensible. Il fait remarquer que 150 élèves représentent un chiffre considérable pour les khâgnes, le recrutement des écoles normales se comptant en dizaines de places. Avec 150 places environ en 2^{ème} année, Sciences Po constitue un vivier de débouchés considérable pour les khâgnes.

Patrice-Michel LANGLUME demande d'où venaient ces 150 étudiants jusqu'à présent.

Richard DESCOINGS répond qu'ils venaient très majoritairement des hypokhâgnes.

Sonia MARCOUX demande si on va supprimer la possibilité d'entrer en 2^{ème} année de Sciences Po une année après le bac. Elle n'est pas sûre que la maquette pédagogique du 1^{er} cycle telle qu'elle existe aujourd'hui permettrait d'accueillir dans de bonnes conditions des étudiants ayant déjà suivi deux années de classe préparatoire.

Richard DESCOINGS répond que si cette décision devait être prise, la maquette pédagogique serait aménagée. Il précise que ce nouveau régime de recrutement ne commencerait qu'en 2006, mais qu'il s'agit d'informer le plus longtemps à l'avance possible les élèves qui sont engagés ou qui vont s'engager dans ces classes préparatoires. Des élus étudiants ont suggéré d'étendre le système de projets collectifs des cycles du master aux différents 1^{ers} cycles. C'est déjà le cas dans les 1^{ers} cycles délocalisés. Il est certain que s'il y a une chose à laquelle les élèves d'hypokhâgne et de khâgne ne sont pas préparés, c'est à travailler en équipe sur des projets dont ils portent l'idée. Ce serait une véritable nouveauté par rapport à la formation qu'ils ont déjà reçue. Sciences Po n'a pas prétention à réenseigner l'histoire à des khâgneux qui en auraient fait énormément. Par ailleurs, Sciences Po pourrait leur proposer un stage facultatif. Là aussi, s'il y a bien une chose qu'on ne découvre pas en hypokhâgne et en khâgne, c'est le fonctionnement des administrations publiques, alors que de nombreux élèves d'hypokhâgne et de khâgne souhaitent se diriger vers les concours de recrutement de la fonction publique. Pourquoi ne pas leur permettre de découvrir de façon relativement anticipée la vie réelle dans les administrations publiques ? Les stages proposés ne concerneraient pas seulement les administrations, mais également les entreprises. Enfin, certaines matières ne sont quasiment pas vues en hypokhâgne et en khâgne. La formation à l'Europe y est extrêmement limitée, alors qu'elle est fondamentale. Il faudrait proposer aux étudiants venant de khâgne un certain nombre de spécificités.

Si Sciences Po veut se caler sur les ENS et avoir un minimum de cohérence, il faut supprimer le recrutement à bac+1. Si cette réforme est votée, Sciences Po conservera donc un recrutement massif en 1^{ère} année dans la foulée du baccalauréat et un recrutement en 2^{ème} année une fois achevées les deux années normales du cycle des classes préparatoires.

Jean-Emmanuel COMBES intervient sur le fait que l'ENSAE ferait partie de ce dispositif d'épreuve commune. Il a le sentiment, du point de vue de la communication future sur ce dispositif, qu'il y a là

un aspect très positif qui peut permettre d'éviter un « enclavement » de l'image de Sciences Po dans l'esprit du public. Pour la même raison, la présence de Cachan est un élément positif.

Erhard FRIEDBERG croit avoir compris qu'à l'origine, ce devait être un accord entre l'ENS de la rue d'Ulm et Sciences Po. Il s'agit maintenant d'un accord beaucoup plus large.

Richard DESCOINGS répond qu'il concernerait maintenant Normale Sup Ulm, l'ENS de Cachan et l'ENSAE. Cela s'explique par le fait qu'Ulm, Cachan et l'ENSAE ont déjà une banque commune d'épreuves. Passer un accord avec Ulm signifie l'adhésion à cette banque commune.

Jean-Paul FITOUSSI estime que c'est un très beau projet, qui reconnaît la qualité de Sciences Po et qui a une forte externalité. En effet, il peut en retour, selon la façon dont les quatre établissements déterminent les sujets, avoir une influence sur les programmes des enseignements en hypokhâgne et en khâgne. Ce qui pose problème, pour tous ceux qui ont réfléchi à l'enseignement de l'économie et de la sociologie, est le mélange assez impressionniste qui est fait entre les deux disciplines et qui empêche d'en connaître les fondements conceptuels. Ce projet présente donc un avantage pour Sciences Po et pour l'ensemble de l'enseignement en France. Il ne faut donc pas hésiter à se lancer dans ce projet. Mais il est évident qu'il ne sera plus possible pour Sciences Po de continuer à recruter à bac+1. On ne peut pas recruter en 2^{ème} année à la fois des élèves venant d'hypokhâgne et des élèves venant de khâgne.

Jean-Baptiste DABEZIES pense que tous sont d'accord pour reconnaître le caractère avantageux de ce projet. Mais il s'interroge sur la maquette du 1^{er} cycle, sachant notamment que les 1^{ers} cycles délocalisés n'ont pas vocation à recevoir plus d'un petit nombre d'étudiants qui arrivent en 2^{ème} année, puisqu'un 1^{er} cycle spécialisé a une forte identité. Il demande quelle est la réflexion de la direction sur cet enjeu. Par ailleurs, Richard Descoings a évoqué les pistes d'évolution pour la maquette pédagogique. Il demande si cette évolution concernerait tous les élèves de 2^{ème} année ou si elle concernerait uniquement les élèves directement recrutés en 2^{ème} année.

François-Xavier PRIOLLAUD s'associe aux propos de Jean-Paul Fitoussi. Il sera avantageux pour tout le monde de s'engager dans cette voie. Mais il fait remarquer qu'aujourd'hui, on a des étudiants qui entrent en 2^{ème} année après une hypokhâgne. Si cette réforme est adoptée, on leur proposera toujours d'entrer en 2^{ème} année, mais après une khâgne. *A contrario*, on peut considérer que les étudiants entrés après une hypokhâgne ne sont pas au niveau, mais il ne croit pas que ce soit le cas. Cela aura aussi pour effet de rallonger d'une année la durée de leurs études, puisqu'ils feront deux années de classe préparatoire plus quatre années à Sciences Po. Il pense qu'il faudrait essayer de réfléchir davantage à une formule leur permettant d'entrer en 3^{ème} année, même si cela risque d'être délicat puisqu'il s'agit de l'année à l'étranger. Mais il lui paraît paradoxal de demander à ces étudiants d'entrer en 2^{ème} année avec une année de formation en plus par rapport à leurs camarades admis jusqu'à aujourd'hui.

Edouard BALDINI souligne que la formation hypokhâgne-khâgne est très complète et très intense. Il demande s'il ne risque pas d'y avoir un décalage entre ces étudiants et les élèves venant de la 1^{ère} année de Sciences Po, qui n'auront eu qu'une année de formation avec seulement une vingtaine d'heures de cours par semaine.

Antoine DETOURNE indique que l'UNEF se réjouit de ce projet, qui semble aller dans le bon sens. L'UNEF se félicite notamment de la cohérence de ce projet, et ce à trois niveaux : d'abord avec les ambitions de démocratisation fixées par la direction. La répartition du recrutement entre bac 0 et bac+2 est favorable à une plus grande démocratisation. Le deuxième aspect cohérent de cette initiative est la réflexion sur la scolarité, qui semble être nécessaire notamment sur la 1^{ère} année, puisque la 2^{ème} année regroupera des étudiants ayant eu des parcours très différents. Pour autant, l'UNEF pense que la différence en termes de bagage intellectuel ne sera pas énorme. Il s'agira de faire quelques ajustements et quelques rattrapages entre les étudiants issus de khâgne et les étudiants issus de 1^{ère} année, ces deux cycles étant des formations riches, qui préparent à des dispositions intellectuelles permettant de faciliter les éventuelles mises à niveau si elles s'avèrent nécessaires. Le troisième élément de cohérence est le rapprochement avec le mode de recrutement des autres IEP, ce qui n'est pas sans importance quand on considère les hypokhâgnes-khâgnes au niveau national.

Richard DESCOINGS répond que pour ce qui est de la réflexion sur la maquette du 1^{er} cycle, il a simplement lancé quelques pistes. Il y aura naturellement un groupe de travail sur la question. Les projets collectifs pourraient parfaitement être proposés à tous les étudiants. En revanche, les stages seraient peut-être un peu précoces pour les élèves venant du 1^{er} cycle, mais on peut étudier la question. Le groupe de travail aura une année complète pour réfléchir à cette maquette. En ce qui concerne les 1^{ers} cycles délocalisés, la question se pose assez peu, compte tenu de leur spécificité. Il pense vraiment qu'il faut privilégier le recrutement dans la foulée du bac, au moins pour les élèves français. Quand on se donne deux ans pour apprendre le hongrois, le tchèque ou le polonais, c'est difficile mais c'est possible, parce qu'il s'agit quasiment de cours particuliers à raison de six heures par semaine, parce que l'on est entouré de camarades hongrois, tchèques et polonais qui s'occupent du tutorat, et parce que la 3^{ème} année à l'étranger se passe à Budapest, Prague ou Varsovie. Si des étudiants admis en 2^{ème} année choisissent le 1^{er} cycle de Dijon, ils n'auront qu'une année de cours de langue avant leur séjour à l'étranger, ce qui est insuffisant. Le recrutement dans les 1^{ers} cycles délocalisés doit plutôt se faire dans la foulée du bac.

En ce qui concerne le nombre d'années d'études, Richard Descoings répond à François-Xavier Priollaud qu'il est de plus en plus sensible à la notion de cohérence de formation plutôt que de nombre d'années d'études. Le système d'harmonisation européenne repose d'ailleurs bien sur cela, sur le fondement de crédits qui sont progressivement acquis sur une base semestrielle. L'idée directrice est que ce qui compte est le contenu de la formation, certains pouvant aller plus lentement que d'autres parce qu'ils ont des activités à côté. On le voit bien à Sciences Po : certains élèves qui ont de fortes activités associatives, sportives ou syndicales peuvent avoir besoin d'un semestre de plus pour obtenir leur diplôme. C'est la raison pour laquelle les jurys de diplôme sont maintenant organisés deux fois par an. Richard Descoings souligne qu'il est loin de penser que les élèves venant d'hypokhâgne ont un niveau insuffisant. Mais ce qui le préoccupe, c'est cette formation intellectuelle interrompue au milieu alors qu'elle a une forte cohérence. Pour ce qui est du nombre d'années d'études, on peut considérer ce qui se passe à l'entrée en master : 80 % des candidats reçus en 4^{ème} année ont au moins une maîtrise, soit au moins quatre années d'études. Cela ne les empêche pas de vouloir y ajouter deux années. Il est vrai que cette réforme est un changement important, mais si on considère les autres possibilités, il est impossible de recruter ces étudiants en 3^{ème} année et donc des les envoyer directement à l'étranger, tout comme il est impossible de les recruter directement en master. Richard Descoings pense que l'on gagnera plus à recruter des jeunes gens complètement formés par les classes préparatoires qu'on ne perdra (et qu'ils ne perdront) en les faisant entrer avec une année de plus. Il observe d'ailleurs que la cohérence est aussi maintenue avec l'ENS, où les études durent quatre ans. Dans les deux établissements, les étudiants venant de khâgne suivraient quatre années d'études après leurs deux années de préparation.

Sur la question du niveau, il rappelle qu'il y a quelques années encore, les élèves d'AP n'avaient que neuf mois de formation. Ils entraient ensuite en 2^{ème} année, qui correspondait alors au début du cycle du diplôme, et se retrouvaient avec des ingénieurs, des diplômés d'écoles de commerce et des diplômés de l'université. Le cycle du diplôme mêlait une grande diversité des niveaux de formation. Il ne croit pas que cela pose un problème en termes de connaissances. Les étudiants sont à un âge où on apprend extrêmement vite et la 1^{ère} année de Sciences Po n'a pas à souffrir de la comparaison avec une hypokhâgne. Les élèves qui se retrouveront en 2^{ème} année avec leurs camarades venant de khâgne pourront très rapidement montrer leur qualité. Il pourrait y avoir un problème de maturité, ce qui est autre chose, mais il ne croit pas que les khâgneux soient en moyenne beaucoup plus matures que les élèves venant de 1^{ère} année. La maturité et l'autonomie des étudiants se développent surtout pendant leur année à l'étranger.

Michel PEBEREAU indique que le Conseil de Direction approuve globalement la poursuite de ces réflexions, avec l'élargissement qui résulte du fait que la rue d'Ulm a des épreuves communes avec Cachan et avec l'ENSAE. Plusieurs points se sont néanmoins dégagés. Il souhaite d'abord insister sur le point soulevé par Jean-Paul Fitoussi : il est très important que la formation des classes préparatoires aux grandes écoles soit bien marquée par le souci qui caractérise les enseignements d'économie de Sciences Po, c'est-à-dire de l'analyse économique et pas d'idéologie. C'est un point qu'il faudra analyser avec l'Education nationale, qui est maîtresse des programmes d'hypokhâgne et de khâgne. Pour le reste, les points qui ont été évoqués sont d'une part le maintien d'une voie d'entrée un an

après le bac et d'autre part les éventuelles différences de niveau entre les élèves venant de khâgne et les élèves venant de 1^{ère} année. Il croit que le Conseil est unanime à soutenir cette excellente initiative, qui témoigne du relèvement de Sciences Po dans l'esprit du ministère de l'Éducation nationale en ce qui concerne son niveau de formation.

III. Information sur le nouveau système des droits de scolarité

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique qu'il va communiquer les résultats tels qu'ils ont pu être analysés la semaine passée. Il tient d'abord à remercier les salariés en charge de l'inscription, puisqu'il y a eu un énorme travail fait par le service des inscriptions administratives et le service des aides financières en un temps extrêmement court pour analyser les dossiers d'inscription et sortir ces résultats. Il tient aussi à remercier deux universitaires : Jean-Paul Fitoussi, qui siège au Conseil, et Louis Chauvel, qui a fait un énorme travail d'analyse statistique des données qui lui ont été fournies. Il a le plaisir d'annoncer au Conseil que Louis Chauvel, qui était maître de conférence des universités, vient d'être élu professeur des universités par l'assemblée générale des professeurs des universités de Sciences Po.

Ces résultats ont été arrêtés vendredi 10 décembre à midi. Richard Descoings en a proposé une première présentation aux élus étudiants le même jour dans l'après-midi. Elle ne sera pas différente aujourd'hui, mais il était important d'informer le Conseil de Direction dès que ces résultats seraient connus. Il rappelle l'objectif de cette réforme. Il s'agissait d'élever la contribution des élèves de Sciences Po au financement de leur établissement de la façon la plus juste et la plus équitable possible. Cette participation a été élevée pour deux raisons importantes. La première est le renforcement de l'aide financière pour ceux qui en ont le plus besoin. Il rappelle qu'il a été décidé que les élèves boursiers reçoivent une bourse de 50% supérieure aux bourses du CROUS à tous les niveaux de bourses. En outre, Sciences Po a créé un échelon de bourses de 6000 euros qui est environ le double de l'échelon le plus élevé versé par le CROUS. Mais l'aide financière n'est que l'un des éléments d'un établissement universitaire qui cherche à faire réussir l'ensemble de ses élèves. Il y a, en plus de l'aide financière, le nombre et la qualité des services rendus aux élèves pendant leur scolarité : la bibliothèque, la qualité des salles d'enseignement, la qualité des systèmes d'information, le nombre et la qualité des personnes qui sont en charge de l'orientation professionnelle, des stages et des premiers emplois, ainsi que le nombre et l'importance des personnes qui développent les accords d'échange à l'international. Sciences Po est sûrement l'établissement universitaire qui a le plus d'accords internationaux et surtout qui permet aux élèves de partir une année sans avoir à payer des droits de scolarité dans leurs universités d'accueil. S'ajoutent à cet ensemble l'encadrement administratif et l'encadrement pédagogique.

Quatre principes devaient guider les décisions prises pour que cette réforme soit juste et équitable. Le premier était un principe de modération. Tous les membres des Conseils n'étaient pas également d'accord, mais a finalement été adoptée une élévation des droits de scolarité ne classant nullement Sciences Po au niveau du marché international, avec des universités asiatiques et anglo-saxonnes très coûteuses (plus de 20 000 dollars par an), ni même au niveau des écoles de commerce françaises (7500 euros pour HEC et 8500 euros pour l'ESSEC), qui est sans comparaison avec le maximum de 4000 euros qui a été retenu. Le deuxième principe qui a été arrêté est la progressivité : on demande aux familles de contribuer en fonction de leurs revenus et ceci de façon progressive, avec des paliers allant de 0 à 4000 euros. Le troisième principe est un principe de lissage. En effet, plusieurs avaient été nombreux à relever que dans le système précédent, on passait de rien à tout : il y avait les élèves exonérés de la totalité des droits de scolarité et ceux qui payaient 1050 euros, les exonérations de 50 % des droits étant en nombre très faible. On a donc imaginé une courbe ascendante qui lisse à tous les niveaux de revenus la contribution demandée aux élèves. Enfin, un principe de simplicité a été suivi, afin que chacun puisse s'y retrouver et calculer à l'avance le montant des droits de scolarité attendus.

La présentation PowerPoint montre les paliers qui avaient été arrêtés. On a dans la première colonne le revenu net annuel, dans la deuxième colonne le revenu net mensuel et dans la troisième colonne les droits de scolarité à payer. On a pris comme base de réflexion des familles comprenant deux adultes et

deux enfants, ce qui correspond au sommet de la courbe de Gauss dans la distribution de la composition des familles des élèves à Sciences Po. Les chiffres seraient un peu différents s'il y avait un ou trois enfants.

En ce qui concerne les résultats de ce nouveau système, le premier résultat se constate au niveau de l'augmentation du produit. En 2003, sous l'ancien système, le produit des droits de scolarité avait été de l'ordre de 5,5 millions d'euros. En 2004, sous réserve des ajustements sur les derniers dossiers, ce montant devrait être de 7,7 millions d'euros, soit une augmentation sensible mais pas révolutionnaire. A quoi ces ressources supplémentaires ont-elles été affectées ? d'abord à une augmentation de plus de 1/5^{ème} de l'aide financière aux élèves. Elles ont également été affectées à une augmentation du nombre d'heures d'enseignement dispensées pour chaque élève. C'est vrai tout particulièrement en master. Les nouveaux masters ont un nombre d'heures d'enseignement très supérieur à ce qu'étaient les majeures de spécialisation. C'était une demande des entreprises, mais aussi des élèves, qui estimaient qu'il fallait un degré de spécialisation accru à ce niveau d'études, la 5^{ème} année correspondant à un DESS. Par ailleurs, les dépenses de documentation ont connu une forte augmentation de plus de 25 % en une année avec des documents numériques, la reprise de la numérisation du catalogue et une politique dynamique d'acquisitions d'ouvrages. Un grande université, c'est notamment une grande bibliothèque à la fois de recherche et d'enseignement pour la majorité des élèves. La direction va entamer des réflexions pour améliorer les conditions d'études dans les salles de bibliothèque qui se trouvent au 27 rue Saint-Guillaume. Quand on compare l'état de ces salles à celui des salles rénovées du 30 rue Saint-Guillaume, on constate qu'il y a une marge de progression importante.

La Commission Fitoussi a travaillé l'année dernière sur des simulations à partir de la profession des parents. Sciences Po avait très peu d'éléments statistiques précis à sa disposition. C'est pour cela que la Commission a fait des simulations et pas des prévisions. Mais ce que l'on pressentait se traduit très clairement : à tous les niveaux de revenus, des moins élevés aux plus élevés, la population de Français qui ont un enfant scolarisé à Sciences Po a des revenus sensiblement supérieurs à la population de la France entière. Le salaire médian est deux fois plus élevé pour les familles ayant un enfant scolarisé à Sciences Po que pour la moyenne des familles françaises.

Jean-Paul FITOUSSI demande si ces courbes, pour les familles ayant un enfant à Sciences Po, ont été faites à partir du revenu imposable ou du revenu effectif.

Richard DESCOINGS répond qu'il s'agit du revenu net mensuel avant abattement.

Michel PEBEREAU ajoute que cela n'inclut donc que les revenus salariés.

Jean-Paul FITOUSSI demande si ces revenus ont été établis à partir des fiches d'imposition.

Michel PEBEREAU répond qu'ils semblent l'avoir été à partir des fiches de salaire.

Richard DESCOINGS indique que le résultat est plutôt contradictoire avec les objectifs de cette réforme. En 2004-2005, 37 % des élèves de Sciences Po ne paient pas de droits de scolarité, alors qu'ils sont 28% à l'université. Si Sciences Po appliquait les règles du CROUS, seuls 14% des élèves de Sciences Po seraient exonérés. On démontre cette fois ci, sur la base statistique vérifiée de 6000 dossiers, que les élèves de Sciences Po appartiennent à des familles qui ont en moyenne des revenus deux fois plus élevés que les mêmes familles françaises. Richard Descoings ne cache pas que le fait qu'il y ait trois fois plus d'exonérés à Sciences Po qu'à l'université paraît pour le moins paradoxal et indéfendable aussi bien auprès du ministère de l'Education nationale que de tous les interlocuteurs de Sciences Po, qui ne comprendraient pas qu'une population d'élèves sensiblement plus à l'aise que la moyenne de la population française ne paient pas de droits de scolarité là où les étudiants des universités en paient. En ce qui concerne la répartition entre les différents niveaux de droits de scolarité, Richard Descoings observe que 17% des élèves paient 4000 euros de droits de scolarité. Cela veut dire que 17 % des élèves appartiennent à des familles dont le revenu net annuel est supérieur à 125 000 euros. Ce n'est sans doute pas le cas dans les universités.

Samia Khelifi constate qu'il y a une contradiction entre ce tableau et le tableau précédent. Le fait que 37% ne paient pas de droits de scolarité n'est pas du tout le reflet de la situation réelle des familles.

Richard DESCOINGS répond que c'est même scandaleusement contradictoire.

Patrice-Michel LANGLUME demande combien d'étudiants avaient été exonérés des droits de scolarité en 2003-2004.

Richard DESCOINGS répond qu'il y avait eu 20% d'exonérations environ. Il revient sur les principes qui ont présidé à cette réforme. L'application du principe de modération s'est complètement retournée contre l'objectif de justice sociale, comme vient de le faire remarquer Samia Khelifi. Il y a une contradiction absolue entre le fait que les élèves de Sciences Po sont plutôt favorisés et le fait qu'ils sont trois fois moins nombreux qu'à l'université à participer au financement de l'établissement. Le principe de progressivité n'est pas respecté parce que Sciences Po a adopté tel quel le système de quotient familial. Or ce système, dans l'imposition sur les revenus en France, poursuit deux objectifs : un objectif de prise en compte des charges induites par un enfant supplémentaire, mais aussi un objectif nataliste, qui est d'inciter les familles de deux enfants à avoir un troisième enfant ou plus. En effet, à partir du troisième enfant, les enfants ne sont plus comptés pour une demi-part fiscale, mais pour une part. Or il se trouve que c'est dans les familles les plus aisées, celles qui ont le moins d'angoisses vis-à-vis de l'avenir, que l'on s'autorise à faire le plus grand nombre d'enfants. On a sans le vouloir intégré cette préoccupation dans le système de financement de Sciences Po, alors qu'il ne voit pas en quoi Sciences Po devrait se préoccuper d'inciter les familles à faire plus de deux enfants. Il faudra réfléchir, parce que cela conduit à des différences majeures. On a pris les deux extrêmes de la courbe. Une famille avec deux enfants paie 500 euros de droits de scolarité dès lors qu'elle dispose de 4100 euros de revenus mensuels. Avec trois enfants, ce n'est qu'à partir de 5560 euros de revenus qu'elle doit payer la même somme. L'écart est encore plus grand à l'autre bout de la chaîne, avec 3000 euros de différence. Ce sont les familles aisées qui en profitent au maximum. Au lieu d'avoir la courbe ascendante et lissée que l'on recherchait, Sciences Po a obtenu exactement le contraire. Le principe de lissage n'est donc absolument pas respecté. Le principe de simplicité est celui qui a été le mieux respecté, mais il ne faut pas nécessairement s'en réjouir. On s'est aperçu que certaines familles jouaient sur la différence entre la domiciliation fiscale et la nationalité. Un certain nombre de foyers français, par exemple dans des organisations internationales, avec des revenus particulièrement élevés, mettaient en avant plus la nationalité française des enfants que le revenu obtenu à l'extérieur du pays. Il y a sûrement un certain nombre d'ajustements à faire.

Avec un résultat pareil, le Conseil comprendra que le directeur sera amené à proposer un certain nombre d'ajustements techniques pour rendre le système plus équitable. Il a lancé quelques pistes lors de la réunion avec les étudiants. La première piste, qui paraît assez simple, consiste à ne prendre dans le principe de progressivité qu'une demi-part par enfant, quel que soit le nombre d'enfants. On ne reprend donc du système de quotient familial que la préoccupation de prise en compte des charges induites par un enfant supplémentaire. La deuxième proposition est d'appliquer à Sciences Po le système mis en œuvre à l'université, à savoir que seuls les boursiers ne paient pas les droits de scolarité, les bourses à échelon zéro étant incluses. Le troisième type de piste consiste à corriger les seuils de revenus délimitant les tranches, par exemple en prenant le revenu effectivement disponible et non le revenu imposable. Il propose également de prendre le critère de résidence fiscale plutôt que celui de nationalité pour calculer les droits de scolarité, ce qui permettra de récupérer les quelques détournements qui existent et qui valent pour les montants de droits de scolarité les plus élevés. Richard Descoings propose d'avoir maintenant un tour de table sur ces questions et de réunir un groupe de travail au tout début du mois de janvier afin que le directeur puisse faire des propositions concrètes lors du Conseil de Direction de janvier.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU rappelle que le Conseil avait un certain nombre d'objectifs lorsqu'il a adopté ce nouveau système. Il se trouve que les travaux préparatoires, pour des raisons diverses, n'ont pas permis d'atteindre ces objectifs. Il est donc important de corriger certains mécanismes de façon à atteindre ces objectifs, qui sont difficilement contestables.

Jean-Paul FITOUSSI pense que les objectifs sont à moitié atteints. S'ils ne le sont pas complètement, c'est parce que la Commission n'avait pas toutes les données que l'on a présentées aujourd'hui, notamment le fait que les familles à Sciences Po ont en moyenne une part de plus que les familles françaises. La Commission ne savait pas cela quand elle s'est fondée sur le quotient familial pour

essayer d'être équitable. Dans la France entière, le nombre de parts par ménage est de 2,4. Il est de 3,3 à Sciences Po. Cette différence explique l'essentiel des problèmes d'équité qui se présentent. Cela vient de la politique nataliste. C'est aussi cela qui explique l'importance des exonérations. L'autre problème est que la Commission avait arbitré, peut-être de façon insuffisamment explicite, pour la simplicité. Elle s'était donc fondée sur le revenu imposable, en oubliant que dans le système français, le revenu imposable est en moyenne de 20% plus faible que le revenu effectif, en raison de certains abattements.

Patrice-Michel LANGLUME demande si la limitation des exonérations aux seuls boursiers était appliquée dans l'ancien système des droits de scolarité.

Richard DESCOINGS répond que l'on parlait du système CROUS et qu'une commission vérifiait au cas par cas si on ne pouvait pas aller au-delà du CROUS en examinant les situations individuelles.

Bruno MAQUART demande quelle est la part des droits de scolarité dans le total des ressources propres de Sciences Po. Par ailleurs, il aimerait avoir des informations sur la collecte de la taxe d'apprentissage pour cette année, ainsi que ses perspectives pour l'année prochaine.

Richard DESCOINGS répond qu'en 2004, la taxe d'apprentissage a progressé d'un peu plus d'un tiers. Elle a notamment progressé parce que Sciences Po a été considérablement aidé par les entreprises pour le financement de l'école de journalisme, avec environ 600 000 euros en taxe d'apprentissage, plus le mécénat. Cette année, elle s'est très bien portée. Un certain nombre de réformes sont intégrées dans le plan de cohésion sociale. Il faudra observer avec minutie dans quelle mesure elles auront des conséquences sur Sciences Po. Il faudra essayer de faire en sorte qu'en 2005, Sciences Po ne perde pas trop des acquis de 2004. Il répond que le budget consolidé de Sciences Po pour 2004 devrait tourner autour de 82-85 millions d'euros. Le produit des droits de scolarité est de 7,7 millions d'euros cette année. *Grosso modo*, quand on regarde la dépense nationale d'éducation pour l'Enseignement supérieur, la part des droits de scolarité est autour de 8 %.

François RACHLINE pense que la Commission Fitoussi met en évidence deux choses superposées et qui sont maintenant clairement distinctes : d'une part une analyse statistique, une connaissance de la population des étudiants de Sciences Po et d'autre part les finalités que l'on peut assigner à une redistribution générale. Il pense qu'il faut garder ces deux choses bien distinctes, approfondir l'analyse, parce qu'il est possible que certaines choses échappent à l'attention et parce que la population peut évoluer, et à partir de ces analyses, discuter des finalités.

Michel PEBEREAU souligne qu'il est important de limiter les fraudes. Il est scandalisé par l'idée que des familles fraudent pour payer le moins possible.

François RACHLINE répond que cela fait partie de l'analyse.

Jean-Emmanuel COMBES demande quelle est l'incidence de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers sur l'évolution des droits de scolarité.

Richard DESCOINGS répond que toutes les données qui ont été fournies ce matin sont homogènes et ne portent que sur les élèves étrangers. Les élèves étrangers hors Union européenne paient en moyenne des montants élevés, autour de 3500 euros, pour une raison simple : on a adopté le principe que pour les élèves hors Union européenne, les droits de scolarité étaient de 4000 euros, à l'exception d'un certain nombre de bourses allouées en mêlant les critères académiques et les critères sociaux. Pour les élèves européens non français, il y a eu un énorme travail du service des admissions pour rendre comparables en analyse les différents systèmes fiscaux. On constate qu'en moyenne, les élèves européens non français paient quelques dizaines d'euros de plus que les élèves français. Les élèves français paient en moyenne 1350 euros, contre 1390 euros pour les élèves européens. Or 50% des élèves européens non français ne paient pas du tout de droits de scolarité. Il n'y a donc quasiment pas de distorsion entre les élèves français et les élèves européens et une forte distorsion, qui était voulue, pour les élèves hors Union européenne.

François RACHLINE demande si le critère est strictement la nationalité des élèves et non leur cursus à l'étranger. Il fait remarquer qu'un nombre relativement important d'élèves français font des cursus à l'étranger pendant trois ans et viennent ensuite en master.

Richard DESCOINGS répond que l'on a utilisé le critère de la nationalité des élèves. Il se demande s'ailleurs s'il ne vaudrait pas mieux prendre le critère de la résidence fiscale. Lorsque des élèves français ont fait des études à l'étranger, c'est souvent parce qu'ils étaient avec leurs parents, qui ne sont pas nécessairement revenus en France.

Bruno MAQUART demande si les droits de scolarité sont bien acquittés en euros et non en dollars.

Richard DESCOINGS répond qu'ils sont tous acquittés en euros.

Elise DUFOURNIER souligne que l'UNEF partage le souci de la direction d'aider les étudiants les plus défavorisés. Mais elle n'est pas d'accord sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. On vient de constater que la réforme des droits de scolarité n'atteint que partiellement les objectifs fixés. Compte tenu de son désaccord, l'UNEF ne souhaite pas proposer des aménagements marginaux. L'UNEF se limitera donc à informer le mieux possible les étudiants sur cette réforme des droits de scolarité et à suivre les avancements au sein du groupe de travail.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI avait participé aux discussions de la Commission Fitoussi et avait marqué son opposition pour deux raisons principales. La première est que l'on avait annoncé un débat sur le financement en général et on s'est contenté d'un débat sur les droits de scolarité en donnant le signal aux étudiants qu'ils devaient compter sur eux-mêmes pour financer leurs études. Or, à moins de faire payer plusieurs milliers d'euros par an, ce n'est pas possible. La deuxième raison est liée à la progressivité. L'idée est intéressante, mais il existe déjà un système fiscal avec un impôt sur le revenu progressif. Il semblait douteux de faire payer de multiples services selon les fiches d'impôts. Au vu des résultats qui ont été présentés aujourd'hui, il s'avère que la progressivité amène de nombreux problèmes et que l'équité a du mal à être respectée. L'UNI défend une participation financière modérée des étudiants. Il est conscient du fait que la Commission Fitoussi a travaillé sur des estimations, mais il juge tout de même étonnant que les recettes supplémentaires s'élèvent à 40 % seulement des prévisions du budget 2004. Il demande comment cela s'explique. Pour trouver des solutions permettant de respecter l'équité, l'UNI partage le souci de la direction et est prête à discuter d'ajustements sur les tranches basses. Il n'est pas normal que 37 % des étudiants français ne paient rien. Il faudra éventuellement réfléchir à la création de tranches intermédiaires entre 0 et 500 et 500 et 1000 euros.

Sonia MARCOUX se réjouit, au nom de SUD étudiants, des progrès qui ont été faits au niveau de l'aide sociale. L'augmentation considérable des bourses, la création d'un sixième échelon et l'augmentation du nombre d'heures de cours sont autant de points positifs. Elle a cependant une question à propos de la bibliothèque. L'augmentation des moyens a permis de renforcer la politique d'acquisitions. Mais le directeur avait annoncé, dans la lettre concernant cette réforme du financement, qu'il y aurait également une réflexion sur l'allongement des horaires d'ouverture de la bibliothèque. Elle demande si cette réflexion est en cours. Par ailleurs, SUD trouve les projets de modification du système de financement inquiétants, parce qu'ils placent les étudiants dans une situation d'inquiétude permanente, notamment les étudiants actuellement exonérés et qui devront payer 500 euros ou plus à l'avenir. Même si on peut comprendre que le rôle de Sciences Po n'est pas de favoriser les familles ayant plus de deux enfants, SUD maintient son opposition à cette réforme, qui amène les familles à participer directement au financement de l'enseignement supérieur, ce qui n'a pas lieu d'être.

Jean-Paul FITOUSSI pense que si cette réforme a été possible dans le cadre de la Commission qu'il a présidée, c'est en bonne partie en raison de la spontanéité des échanges qui ont eu lieu avec les étudiants, ainsi que du consensus moral auquel est parvenu la Commission, les propositions qu'elles a dégagées ayant été adoptées à l'unanimité. Il faut souligner que les étudiants ont eu une attitude extrêmement coopérative, quelle que soit leur organisation syndicale, parce qu'ils ont perçu que la Commission cherchait réellement à aller dans le sens de la justice et de l'équité. Cette exigence doit rester fondamentale dans les révisions qu'il faudra apporter au système de droits de scolarité au nom de ces critères de justice et d'équité. On voit que ces deux critères ne sont pas satisfaits par le nombre important d'exonérations. Il souhaite que ce même climat de coopération continue à animer le débat, que l'on oublie parfois les appartenances collectives et que chacun ne se souvienne que de sa liberté individuelle.

Richard DESCOINGS répond à Sonia Marcoux qu'il est d'accord sur le fait que l'instabilité n'est pas une bonne chose. C'est la raison pour laquelle le directeur communique en temps réel les informations qui lui viennent et souhaite que le groupe de travail aille vite pour apporter les corrections nécessaires à un système qui ne répond pas complètement aux objectifs qui avaient été fixés. Il faut le faire vite pour que l'incertitude des étudiants dure le moins longtemps possible. Il faut à la fois prendre le temps de la présentation, de l'analyse, de la discussion, mais il faut aussi dire vite les choses et informer les étudiants. En ce qui concerne les horaires d'ouverture bibliothèque, Michel Gardette, directeur de la bibliothèque, est en train de mettre la dernière main à un questionnaire détaillé qui sera adressé à tous les lecteurs au début de l'année prochaine pour leur demander ce que sont leurs besoins, ce qui les satisfait dans l'organisation de la bibliothèque et quels sont les manques. La question des horaires est abordée dans le questionnaire. Cela permettra d'avoir une base d'informations statistiques fiables pour savoir ce que veulent les lecteurs. D'autre part, Nicolas Catzaras, le directeur des ressources humaines, a engagé des réflexions avec les salariés de la direction des ressources documentaires pour voir comment organiser les choses, notamment s'il faut allonger les horaires le soir. Richard Descoings rappelle que beaucoup de personnes qui travaillent à la bibliothèque habitent en banlieue, ce qui veut dire que plus elles quittent tard leur travail, moins il y a de moyens de transport pour regagner leur domicile et plus leur vie familiale est désorganisée. Il faut donc à la fois avoir des informations fiables sur les attentes des lecteurs et faire en sorte de croiser les préoccupations légitimes des salariés sur leurs conditions de travail et les préoccupations légitimes des lecteurs.

Sonia MARCOUX répond que SUD partage la préoccupation de la direction concernant les salariés de la bibliothèque. Il est important de parvenir à concilier les intérêts des salariés et ceux des utilisateurs de la bibliothèque.

Michel PEBEREAU pense qu'il serait utile de diffuser des photocopies de la présentation PowerPoint qui a été faite aujourd'hui. Il apparaît clairement que la réforme des droits de scolarité a manqué son objectif et qu'il faut corriger le tir, ce qui présente l'inconvénient de créer une relative incertitude. Il faudra aller vite et mettre en place un système stable. Par ailleurs, il risque d'y avoir un problème global de ressources, puisqu'on n'a pas atteint le volume global qui était prévu dans le budget. Il faudra donc réaliser un ajustement budgétaire. Il souhaite que le Conseil aie des informations sur la manière dont il est prévu de le faire. Enfin, il pense que l'essentiel est que les nouvelles dispositions envisagées suivent bien les objectifs qui avaient été définis au préalable. On voit bien que le problème se pose à la fois à la base et en haut de la pyramide. Les seules familles qui paient 4000 euros de droits de scolarité ont un revenu net de 125 000 euros. Il y a donc des marges d'ajustement. Le Conseil discutera à nouveau de ce sujet lors de la séance de janvier 2005.

IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 octobre 2004 et du procès-verbal provisoire de la séance du 22 novembre 2004

Les procès-verbaux sont adoptés, sous réserve de quelques modifications.

V. Echange d'informations sur des questions diverses

Jean-Baptiste DABEZIES souhaite revenir sur la question de la bibliothèque. L'UNI se félicite de l'élaboration d'un questionnaire qui permettrait de connaître les attentes des lecteurs. Il pense qu'il serait aussi possible de distinguer les périodes de prêt des périodes où seul l'accès direct est permis, ce qui permettrait d'avoir un dispositif plus léger. Par ailleurs, il demande des informations sur Moscou, où quelques étudiants de Sciences Po se trouvent dans une situation difficile après l'incendie de leur résidence universitaire. Il souhaite savoir ce que fait Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que certains élèves et certains enseignants s'étonnent parfois que Sciences Po procède assez fréquemment à des alertes incendie. Certains montrent une étrange mauvaise volonté à y participer, alors que c'est important. A Moscou, une résidence universitaire où

se trouvaient plusieurs élèves de Sciences Po a récemment brûlé. Par chance, aucun de ces élèves n'est mort on n'a été blessé, parce qu'ils se trouvaient à un étage qui n'a pas été touché. Sciences Po a mobilisé tous ses moyens en dépêchant à Moscou une personne de la DAIE et en travaillant avec ses partenaires russes pour reloger ces étudiants aussi vite que possible. Il reste que le traumatisme de quitter une tour en feu et de voir des gens brûlés et blessés demeure. Cela rappelle que les principes de sécurité sont fondamentaux et que Sciences Po a la responsabilité morale et pénale de tout faire en sorte pour qu'un tel accident ne se produise pas dans ses locaux.

Virginie BATTU indique que les élus UNEF avaient adressé au directeur une lettre regrettant que certains groupes de travail n'aient pas été mis en place et estimant que cela mettait à mal le dialogue social. L'UNEF a eu la satisfaction de recevoir une réponse immédiate et de voir la mise en place d'un calendrier de réunion des prochains groupes de travail. L'UNEF se félicite de la reprise du dialogue social à Sciences Po.

Michel PEBEREAU remercie le Conseil et souhaite de bonnes fêtes à tous ses membres.

La séance est levée à 10 heures.